

Revue de presse du 21 Juillet 2017

Pressespiegel vom 21 Juli 2017

Rassegna stampa 21 Luglio 2017



la Mobilière

CONCORDIA





BASKETBALL | SANCTIONS **BBC MONTHÉY**

Ils veulent des précisions

Le président Christophe Grau et le vice-président Christophe Roessli écopent respectivement de 120 et 60 jours de suspension. Ils devront aussi s'acquitter d'une amende de 2000 et 1000 francs.



Christophe Grau et Christophe Roessli ont pris connaissance de la décision de la commission de recours hier en fin de journée. MARET/BITTEL



GREGORY CASSAZ

Cent vingt jours pour l'un, 60 jours pour l'autre: la commission de recours de **Swiss Basketball** a tranché. Le président Christophe Grau écope d'une suspension de fonction de 120 jours assortie d'une interdiction de même durée de pénétrer dans une salle ou sur un terrain de jeu lors d'une rencontre organisée sous l'égide de **Swiss Basketball**. Christophe Grau, qui a déjà purgé 41 jours, est ainsi encore suspendu jusqu'au 17 décembre prochain. *«Je comprends l'interdiction de pénétrer dans une salle. C'est en revanche beaucoup plus flou concernant la suspension de fonction, note le président, qui s'interroge. Est-ce que cela signifie que je n'ai plus le droit de signer de contrats au nom du **BBC Monthey**? Si tel est le cas, il n'y a plus de club»*, lâche Christophe Grau, qui préfère encore laisser le bénéfice du doute. *«Il va falloir qu'on se renseigne sur ce que veut réellement dire cette suspension de fonction. On va le faire dès vendredi. Tant que l'on n'a pas de précision, il est difficile de vraiment prendre position sur cette décision»*, reprend celui qui devra également s'acquitter d'une amende de 2000 francs, sous déduction du montant déjà versé en vertu de la sanction prononcée en première instance.

Soixante jours pour le vice-président

Le vice-président Christophe

Roessli écope pour sa part d'une

CHRISTOPHE GRAU

«Si ça veut dire que je n'ai plus le droit de signer de contrats au nom du **BBC Monthey, alors il n'y a plus de club...»**

suspension de fonction de 60 jours, et d'une interdiction de même durée de pénétrer dans une salle ou sur un terrain de jeu lors d'un match organisé sous l'égide de **Swiss Basketball**. En déduisant les jours déjà purgés ce printemps, le vice-président du BBCM est encore suspendu jusqu'au 6 novembre 2017. Il est en outre condamné au paiement immédiat d'une amende de 1000 francs, également sous déduction du montant déjà versé en vertu de la sanction prononcée en première instance.

Tout avait débuté le 8 avril à l'Arena de Genève

Pour rappel, ces sanctions définitives tombent suite aux événements qui s'étaient déroulés pendant la finale masculine de la Coupe suisse le 8 avril à l'Arena entre le **BBC Monthey** et les **Lions de Genève**. Les Lions s'étaient imposés en toute fin de match et les dirigeants valaisans, ainsi que des joueurs, avaient eu un comportement déplacé envers les officiels.



LES DIRIGEANTS SUSPENDUS

LNA La Commission de recours de la ligue suisse de basketball a rendu sa décision à la suite du recours introduit par **Swiss Basketball** contre la décision rendue le 3 mai par le juge unique de la Chambre disciplinaire de Swiss Basketball à l'encontre des dirigeants montheysans Christophe Grau et Christophe Roessli. Résultat, le président Christophe Grau est suspendu de fonction 120 jours et le vice-président Christophe Roessli 60 jours.

Les événements s'étaient déroulés pendant la finale masculine de la Coupe suisse le 8 avril à l'Arena entre le **BBC Monthey** et les **Lions de Genève**. Les Lions s'étaient imposés en toute fin de match et les dirigeants valaisans, ainsi que des joueurs, avaient eu un comportement déplacé envers les officiels. Le communiqué précise que le recours de **Swiss Basketball** est par-



Le président Christophe Grau et son vice-président Christophe Roessli (à g.).

tiellement admis. La suspension du président Christophe Grau est assortie d'une interdiction de 120 jours également de pénétrer dans une salle ou sur un terrain de jeu lors d'un match organisé sous l'égide de **Swiss Basketball**. Grau a déjà purgé 41 jours, ce qui signifie qu'il est suspendu jusqu'au 17 décembre.

S'ajoute à cette suspension une amende de 2000 francs. Le vice-président Christophe Roessli écope, lui, donc d'une suspension de fonction de 60 jours. Comme il a déjà purgé 22 jours, il pourra reprendre ses activités normales le 6 novembre. Il doit payer une amende de 1000 francs. **ATS**



Hauptausgabe

20 minutes Lausanne
1001 Lausanne
021/ 621 87 87
www.20min.ch/ro

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 111'563
Parution: 5x/semaine



Page: 27
Surface: 11'436 mm²

Ordre: 3003849 Référence: 66108387
N° de thème: 042.001 Coupure Page: 1/1



Christophe Grau, président du club, est écarté pour 120 jours. -REYSTONE

Les dirigeants de Monthey suspendus

BASKETBALL La Commission de recours de la Ligue suisse de basketball a rendu sa décision. Elle a partiellement admis le recours de la Fédération (Swiss Basketball) contre la décision rendue le 3 mai par le juge unique de la Chambre disciplinaire à l'endroit des dirigeants montheyens Christophe Grau et Christophe Roessli. Les événements concernés s'étaient déroulés pendant et après la fi-

nale masculine de la Coupe suisse, le 8 avril, entre le BBC Monthey et les **Lions de Genève**. Ces derniers s'étaient imposés en toute fin de match et les dirigeants valaisans, ainsi que des joueurs, avaient eu un comportement déplacé envers les officiels. Résultat: le président, Christophe Grau, est suspendu de ses fonctions pour 120 jours et le vice-président, Christophe Roessli, pour 60 jours. -ATS



Drei Schweizer wechseln zum BCW

BASKETBALL Mit Leo Schittenhelm, Nikola Stevanovic und Mathias Grédy laufen drei in der Schweiz ausgebildete Spieler neu für Winterthur in der NLA auf.

Winterthur hat Leo Schittenhelm, Nikola Stevanovic und Mathias Grédy für sein Nationalliga-A-Team gewonnen. Die drei bringen alle Erfahrung aus der höchsten Spielklasse mit. Schittenhelm galt vor einem Jahr beim damaligen Playoff-Finalisten Neuchâtel sogar als Entdeckung der Saison. Zuletzt war der 23-jährige Berner jedoch zum Pausieren gezwungen; er musste sich am Knie operieren lassen. Der 1,96 Meter grosse Flügel studiert nun an der Hochschule St. Gallen.

Der 24-jährige Aufbauspieler Stevanovic war schon in Ulm, Massagno, Küsnacht-Erlenbach und Aarau engagiert. Zuletzt spielte er zwei Saisons für **Swiss Central Basket**. In Luzern hatte er als 7-Jähriger auch mit Basketball begonnen. Nun bringt ihn

eine Arbeitsstelle in Zürich nach Winterthur. Auch Mathias Grédy hat sich örtlich verändert. Der Small Forward mit Jahrgang 1993 arbeitet am Zoll in Thayngen und spielt darum nicht mehr für Boncourt. Dort punktete er zuletzt in der 1. Liga National. In früheren Jahren gehörte er aber zum NLA-Kader der Jurassier.

Auf den Nachwuchs setzen

Ein weiteres Jahr in Winterthur zugesagt hat Playmaker Léonard Marchand, der 2016 von Bern gekommen war und für den die Statistik der letzten Saison 26 Einsatzminuten und vier Punkte pro Partie ausweist. Im Kader verbleiben auch die Perspektivspieler Nico Hulliger, Yonedys Ramirez, Cristian Henrici und Leroy Oppliger. Gespräche mit drei weiteren vielversprechenden Akteuren sind laut Trainer Daniel Rasljic noch am Laufen. Und geplant ist auch der Zuzug von drei ausländischen Basketballern. Diese sind aber noch nicht bestimmt. *skl*



BASKET

Inasprite le squalifiche ai dirigenti del Monthey

■ La Commissione ricorsi di **Swiss Basketball** ha inasprito le sanzioni contro il presidente del Monthey Christophe Grau e il vice Christophe Roessli, protagonisti di intemperanze nei confronti degli arbitri al termine della finale di Coppa persa contro Ginevra. Al primo sono stati aggiunti 120 giorni di divieto d'entrata in palestra: considerando i giorni già scontati, sarà sospeso fino al 17 dicembre. Il vice potrà tornare il 6 novembre.